



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
CAISSE DES ECOLES
8 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à dix-huit heures trente, l'assemblée générale ordinaire de la Caisse des Ecoles, légalement convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie de Thuré, salle de réunion.

Date de la convocation : 30/11/2022

Etaient présents : Dominique CHAINE, Carole DEHEUNYNCK, Claude RENAULT, Saïd OTTO-ANNASSIRI, Amélie VERDON, Cindy CREUZON.

Etaient représentés :

Etaient absents et non représentés : Nicolas PAQUET, Annie JUSSAUME.

Secrétaire de séance : Carole DEHEUNYNCK.

2022-11 - Budget Caisse des Ecoles – Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il est proposé d'utiliser cette possibilité et ainsi d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 à hauteur de 818.26 € (correspondant au quart des dépenses ouverts en 2022 hors chapitre 16).

* * * *

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-1,

Le Comité, après en avoir délibéré, décide :

AR **Prefecture**
D'AUTORISER

le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2023 à hauteur de 818.26 euros, avant le vote du budget primitif 2021.

086-268600905-20221208-2022-11-DE
Reçu le 09/12/2022

Ces crédits seront inscrits au budget 2023 lors de son adoption.

Votants	7
Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations de la Caisse des écoles de Thuré
Fait à Thuré le **09 DEC. 2022**

Le Président,
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-268600905-20221208-2022_11-DE
Reçu le 09/12/2022